

## COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2026

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-six, le treize mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, Maire. **Cette convocation fait suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 09 mars 2026.**

**En exercice :** 11

**Présents :** 06

**Absents :** 05

**Votants :** 08

**Présents :** RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

**Date de la convocation :**  
09/03/2026

**Absents :** GARDET Benjamin pouvoir à BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, MORONI Bruno, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis

**Délibération 2026-03D10 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 budget annexe Ecole Petite Ourse**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe lotissement Petite Ourse ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Madame Christelle MOLLIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

**Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**

- Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Opération Petite Ourse et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	Résultat 2024 reporté	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION 2025	Section de fonctionnement	40 967.33 €	119 922.67 €	64 743.63 €	143 698.97 €
	Section d'investissement	77 657.67 €	40 967.03 €	18 232.97 €	- 18 457.67 €
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>118 625.00 €</b>	<b>160 889.70 €</b>	<b>82 976.60 €</b>	<b>125 241.30 €</b>

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

La 1<sup>ère</sup> adjointe  
Christelle MOLLIER


